

**DEMANDE D'ÉMISSION D'UNE ORDONNANCE
DE SAUVEGARDE**

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 2**

Engagement n° 2 :

Fournir le détail du coût de construction et de démantèlement d'une ligne temporaire, dont certains poteaux seraient réutilisés pour une ligne permanente qui serait de capacité biterne, en tenant compte des deux hypothèses, soit l'hypothèse d'une ligne temporaire selon la proposition de M. Veillet (coût estimé à 68 000 \$ par le Distributeur), et l'hypothèse d'une ligne permanente à la suite de l'audience du mois de novembre, selon le projet d'Hydro-Québec (coût estimé à 111 000 \$), et fournir le différentiel dont la Régie doit tenir compte par rapport à ces deux valeurs, en plus ou en moins (demandé par la Régie)

Réponse à l'engagement n° 2 :

D'entrée de jeu, le Distributeur croit important de souligner que la proposition de M. Veillet n'a fait l'objet d'aucune étude technique par l'une ou l'autre des parties.

Nonobstant ce qui précède, le Distributeur estime que les coûts de construction d'un réseau monoterne temporaire (ligne avec trois phases avec des portées plus longues de 65 mètres nécessitant 13 poteaux au total au lieu de 18) seraient de l'ordre de 68 k\$. Cette estimation de coûts inclut une contingence de 30 % pour tenir compte des imprévus, conformément à la pratique habituelle du Distributeur¹.

Toutefois, le Distributeur souligne que ce montant devrait être confirmé après la finalisation de l'ingénierie détaillée.

À ces coûts de construction de 68 k\$, des coûts additionnels de 65 k\$ seraient requis pour démanteler six poteaux et reconstruire le réseau selon les normes d'Hydro-Québec et en préparation biterne, portant les coûts totaux à environ 133 k\$ (incluant une contingence de 30 %), tel qu'il appert du tableau E-2.1 suivant.

Aussi, il en coûterait environ 22 k\$ (133 k\$ - 111 k\$) de plus si la solution temporaire d'un réseau monoterne était retenue.

¹ Règle de présentation aux clients de l'évaluation sommaire du coût des travaux.

**TABLEAU E-2.1 :
COÛTS ESTIMÉS D'UNE TRANSFORMATION DE LA LIGNE TEMPORAIRE MONOTERNE
EN LIGNE PERMANENTE SELON LE TRONÇON DE LIGNE PROJETÉ PAR LE
DISTRIBUTEUR DANS L'EMPRISE DE LA VILLE**

Étapes à réaliser	Coûts estimés
Construction du réseau temporaire selon proposition M. Veillet	68 k\$
Démantèlement de 6 poteaux	10 k\$
Reconstruction du réseau (12 poteaux à ajouter)	40 k\$
Frais de modification de l'ingénierie	15 k\$
Total des coûts estimés (incluant contingence de 30 %)	133 k\$

Le Distributeur réitère que la seule solution technique réalisable qui respecte l'échéance de la fin de novembre 2014, outre la solution initialement envisagée visant le tracé à la limite de l'emprise de l'entreprise ferroviaire (78 k\$), est le réseau aérien temporaire projeté par le Distributeur le long de l'emprise de la ville (111 k\$). En effet, la solution technique est prête à être implantée dès que la décision de la Régie sur la demande d'une ordonnance de sauvegarde sera rendue.

Dans l'éventualité où la Régie retenait la proposition de ligne temporaire monoterne, les activités suivantes seraient requises avant de débiter les travaux :

- **modification de l'ingénierie : recalculer les portées, mettre à jour les plans et devis, de même que la liste de matériel et les heures de réalisation et sceller les plans par la firme d'ingénieurs**
- **réimpression et distribution des nouveaux plans aux intervenants sur le terrain**
- **coordination avec le sous-traitant et réalisation du nouveau piquetage par un arpenteur externe.**

La réalisation de ces activités engendrerait des délais additionnels estimés à 10 jours ouvrables mettant en péril un échéancier déjà très serré.